

Aux Quatre Ventes

Rendez-vous chez Voltaire... ou Colette

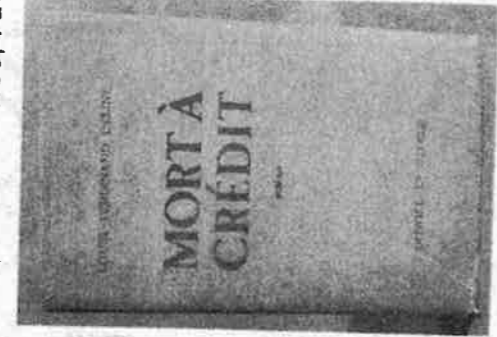
Belle vente de livres en perspective pour Maître Emmanuel Dard, sans oublier des timbres, des cartes postales et de la monnaie. La date ? le 31 octobre prochain.

Le lieu ? L'étude de Marseille Enchères Provence, rue Curtel



Colette : La naissance du jour

est donc pour bien clôturer le mois d'octobre, déjà riche de belles batailles d'enchères, u Emmanuel Dard et son équipe ont organisé cette vente consacrée, principalement, aux livres. Si les bibliophiles sont comblés, les philatélistes ne seront pas oubliés, our autant. Ainsi la dispersion de timbres débutera par e nombreuses collections de mbres français, en lot ou à unité. A signaler de belles ollection de carnets, coins atés et classiques. A découvrir, également, des timbres



Céline : Mort à crédit

aux éditions de Kehl. Un rare ensemble complet édité par Beaumarchais entre 1785 et 1789. Les volumes sont en très bon état et bénéficient d'une belle reliure et d'illustrations de Moreau Le Jeune. On peut encore citer plusieurs ouvrages de Jules Verne aux éditions Hetzel. Plus proche de nous, dans la catégorie des illustrés

modernes, on peut noter « La naissance du jour », de Colette avec des lithographies de Luc-Albert Moreau. Cet exemplaire de 1932, possède une belle reliure en demi-marquin violet à coins et contient deux lettres de Colette, à l'intention de Mr Moreau, avec enveloppes. Signalons, enfin, pour terminer, une édition originale de « Mort à crédit » de Louis-Ferdinand Céline, de 1936, avec ex-libris et un ouvrage d'Alfred Musset : « On ne badine pas avec l'amour », illustré par Louis Morin (1904).

Marseille Enchères Provence
51, rue Alfred Curtel
13010 Marseille
Tél : 04 91 79 05 11

Expo :
Mercredi 30 octobre 2019
de 15 h à 18 h
et jeudi 31 octobre
de 9 h à 12 h

Vente :
jeudi 31 octobre 2019 à 14 h

ANNONCES LEGALES

MAIRIE DE
Marseille
PROVENCE

AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE
TERRITOIRE DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE CADOLIVE

Par arrêté n° 2019/223/CM en date du 17 octobre 2019, la Présidente, de la Métropole Aix Marseille Provence a engagé la procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Cadolive qui a pour objet l'adaptation des règles relatives à l'emprise au sol des constructions dans certains cas, la mise à jour de la liste des emplacements réservés, ainsi que la correction d'erreurs matérielles sur la planche graphique.

La délibération n°CT4/240919/10 du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne de l'Étoile en date du 24 septembre 2019, les modalités de mise à disposition du dossier au public suivantes, ont ainsi été définies, conformément à l'article L. 153-47 Code de l'Urbanisme.

Le dossier comprenant le projet de modification simplifiée susmentionné, composé de ses motifs le cas échéant, les avis émis par les Personnes Publiques associées ainsi qu'un registre permettant au public de consigner ses observations est mis à disposition du public du lundi 4 novembre 2019 à 8h30 au jeudi 5 novembre 2019 à 18h, soit 32 jours consécutifs, à la Mairie de Cadolive ainsi qu'au siège du Conseil de Territoire aux jours et heures suivants :

Lieu :	Adresse :	Horaires et jours d'ouverture :
Mairie de Cadolive	Place de la Mairie 13950 Cadolive	Lundi : 8h30 à 12h - 14h à 18h Mardi : 8h30 à 12h - 14h à 18h Mercredi : 8h30 à 12h - 14h à 18h Jeudi : 8h30 à 12h - 14h à 18h Vendredi : 8h30 à 12h - 14h à 18h Samedi : 8h30 à 12h
Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile	932 avenue de la Fleurière Z.I. des Paluds 13400 AUBAGNE	Lundi : 8h30 à 12h - 14h à 18h Mardi : 8h30 à 12h - 14h à 18h Mercredi : 8h30 à 12h - 14h à 18h Jeudi : 8h30 à 12h - 14h à 18h Vendredi : 8h30 à 12h - 14h à 18h

Durant toute la durée de cette mise à disposition, le public pourra également consulter le projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Cadolive et consigner ses observations sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.listre-numerique.fr/cadolive-plu-mods> accessible depuis les sites internet du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile (<http://paysdaubagne.fr>) et de la commune de Cadolive (<http://www.mairie-cadolive.fr>).

Le public aura aussi la possibilité de transmettre ses observations à l'adresse électronique suivante : urbanisme-pae@amprometropole.fr

Le présent avis a fait l'objet d'un affichage au siège du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile et à la commune de Cadolive, au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition du public.

Toute information complémentaire relative à ce dossier peut être sollicitée auprès du service Planification Urbaine du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile par courriel à l'adresse urbanisme.pae@amprometropole.fr

COMMUNE DE MAZAUGUES

ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE À LA REVISION ALLEGEE DU PLU

Par arrêté n° 2019-urba-24 du 23 octobre 2019, Mr le Maire de Mazaugues a ordonné l'enquête publique relative à la modification du PLU.

A cet effet Mr Dupuis a été désigné comme commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera à la mairie du mardi 12 novembre 2019 au mercredi 11 décembre 2019 inclus aux heures habituelles d'ouverture de la mairie ; chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations soit :

1. sur le registre d'enquête (version papier),
2. les adresser par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de Mazaugues
3. par voie électronique (version dématérialisée) à l'adresse suivante : enquete-publique@mairie-mazaugues.org

Le Commissaire Enquêteur recevra le public en mairie de Mazaugues aux jours et heures suivants : le mardi 12 novembre 2019 de 9h à 11h (ouverture de l'enquête), le jeudi 21 novembre de 13h30 à 16h, le mercredi 27 novembre de 9h à 11h et le mercredi 11 décembre 2019 de 9h à 11h (clôture de l'enquête)

L'arrêté d'enquête publique est consultable en mairie de Mazaugues, sur tous les lieux habituels d'affichage, et sur le site internet de la commune.

Le rapport du commissaire enquêteur et ses conclusions seront transmis au Maire dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête et seront tenus à la disposition du public en mairie de Mazaugues ; les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

Le Maire
Denis Lavigogne

APPEL D'OFFRES

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

OBJET : Achat d'une escape game mobile pédagogique
ORGANISME : Pôle Formation UIMM PACA d'Istres
DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES PLIS : 22 Novembre 2019 17H

Les détails de l'offre sont consultables sur le site du pôle <https://www.formation-industries-paca.fr/campus-regional-formation-ummm-paca/appels-doffres/>

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

OBJET : Achat de Modulus frigorifiques
ORGANISME : Pôle Formation UIMM PACA d'Istres
DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES PLIS : 22 Novembre 2019 17H

Les détails de l'offre sont consultables sur le site du pôle <https://www.formation-industries-paca.fr/campus-regional-formation-ummm-paca/appels-doffres/>

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

OBJET : Achat d'une centrale frigorifique
ORGANISME : Pôle Formation UIMM PACA d'Istres
DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES PLIS : 22 Novembre 2019 17H

Les détails de l'offre sont consultables sur le site du pôle <https://www.formation-industries-paca.fr/campus-regional-formation-ummm-paca/appels-doffres/>

AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE

DÉNOMINATION, CORRESPONDANT ET ADRESSE DE L'AUTORITÉ DÉLÉGANTE : Mairie de BARBENTANE, Jean-Christophe DAUDET, Maire
Le Cours 13570 BARBENTANE - tél : 04 90 90 85 85 - fax : 04 90 95 50 18
mails : jean-christophe.daudet@barbentane.fr

NATURE DE L'AUTORITÉ DÉLÉGANTE : collectivité territoriale

OBJET : acquisition d'une pelle à pneus

MODE : Marché à procédure adaptée

CONTENU DES DOSSIERS DE CANDIDATURE ET D'OFFRE : documents énoncés au règlement de consultation

CRITÈRES DE SÉLECTION DES OFFRES :
1. Valeur technique : 40 %
2. Le prix : 60 %

MODALITÉS DE REMISE DES CANDIDATURES ET OFFRES :
Par voie dématérialisée : <http://www.marches-publics.infos>

Les candidatures et les offres sont à remettre conjointement.

LANGUE : français - Unité monétaire : Euro

Les candidats peuvent se présenter seuls ou en groupement d'entreprise solidaires.

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES CANDIDATURES ET OFFRES : 26 novembre 2019 à 17h00

DEMANDE DU DOSSIER DE CONSULTATION : le dossier de consultation peut être téléchargé gratuitement sur <http://www.marches-publics.infos>.

RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES : Mairie de BARBENTANE, Monsieur le Maire, Le Cours 13570 BARBENTANE - tél : 04 90 95 50 85 - fax : 04 90 95 50 18
Julien CHARRAS, DGS : dgs@barbentane.fr
Bruno TEYSSÉDOU, DST : bruno.teyssedou@barbentane.fr

INSTANCA CHARGÉE DES PROCÉDURES DE RECOURS ET AUPRÈS DE LAQUELLE DES RENSEIGNEMENTS PEUVENT ÊTRE OBTENUS CONCERNANT L'INTRODUCTION DES RECOURS : Tribunal Administratif 22-24 rue



COMMUNE DE MOURIES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME ET DES ZONAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET DES EAUX PLUVIALES

Par arrêté n°20191772 en date du 18 octobre 2019, Madame le Maire de Mouries a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur les projets d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et des zonages d'assainissement des eaux usées et pluviales.

Les objectifs poursuivis par l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme sont :

1. Préserver et valoriser les grands équilibres environnementaux et le cadre de vie des habitants.
2. Assurer un développement maîtrisé et diversifier l'offre de logements.
3. Améliorer le fonctionnement urbain et soutenir l'économie locale.

Les projets de zonages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales ont été élaborés par la Communauté de Communes Vallée des Baux-Apilles afin de mettre en concordance ces zonages avec le projet de PLU.

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique unique portant sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et des zonages d'assainissement des eaux usées et pluviales, du mardi 12 novembre 2019 au vendredi 13 décembre 2019 inclus, soit pendant 32 jours consécutifs.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête publique à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront mis à disposition du public, pendant la durée de l'enquête, du mardi 12 novembre 2019 au vendredi 13 décembre 2019 inclus, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 à la mairie de Mouries, 35 rue Pasteur 13890 MOURIES.

Madame Fabienne CARRIAS, Directrice Environnement Sécurité et Développement Durable KHEPER, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Marseille.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête mis à disposition du public ou les adresser par écrit à l'attention de

Madame le commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Mouries, 35 rue Pasteur, 13890 MOURIES, ou à l'adresse courriel suivante : fca.commissaire.enqueteur@gmail.com.

L'ensemble des pièces du dossier d'enquête publique sera disponible sur le site de la commune à l'adresse suivante : www.mouries.fr.

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie les jours et heures suivants :

Mardi 12 novembre 2019 de 8h30 à 12h
Lundi 18 novembre 2019 de 13h30 à 17h
Mercredi 27 novembre 2019 de 8h30 à 12h
Vendredi 6 décembre 2019 de 8h30 à 12h
Vendredi 13 décembre 2019 de 13h30 à 17h.

La clôture de l'enquête publique ayant lieu à l'issue de cette dernière période.

Les informations relatives à l'élaboration du Plan Local d'urbanisme pourront être obtenues auprès de la commune de Mouries, 35 rue Pasteur 13890 MOURIES.

Les informations relatives à l'élaboration des zonages d'assainissement des eaux usées et pluviales pourront être obtenues auprès de la Communauté de Communes Vallée des Baux-Apilles, 23 avenue des Joncades Basses 13210 Saint Rémy de Provence.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie de Mouries, 35 rue Pasteur 13890 MOURIES, aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un délai d'un an à compter de la date de la clôture de l'enquête. Ces documents seront également consultables pendant un an sur le site internet de la commune : www.mouries.fr.